

recherches actifs dans le domaine.

Le Canada se prépare actuellement pour la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques et à toxines, prévue pour septembre 1991, et tentera alors de rendre la Convention plus efficace.

Armes nucléaires

Le Canada est l'un des plus fervents partisans du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). À la Quatrième Conférence d'examen du Traité, en août-septembre 1990, le Canada a travaillé sans relâche pour faire évoluer le dossier de certaines utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, du commerce nucléaire et des mesures de garanties. Le Canada fait régulièrement valoir auprès des États non-parties l'importance d'adhérer au TNP et il continuera d'encourager le maintien et le renforcement du régime de non-prolifération.

Technologie des missiles

Avec treize autres pays, le Canada participe à une politique coordonnée de contrôle des exportations qui pourrait contribuer à enrayer la prolifération des systèmes de missiles capables d'être armés des armes nucléaires. Ce projet porte le nom de Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles (RCTM). Le Canada a tenu une réunion des partenaires du RCTM en juillet dernier pour examiner l'efficacité du Régime et préparer le terrain pour de nouveaux adhérents.

Armes conventionnelles

Le Canada applique des contrôles sévères et efficaces à l'exportation de marchandises et de technologies militaires. Sur le plan multilatéral, le Canada est représenté au sein du Groupe d'experts des Nations Unies qui étudie des façons de promouvoir la transparence en matière de transferts internationaux d'armes. Le Canada estime que la transparence peut contribuer à l'instauration de la confiance. C'est pourquoi il publiera 1990 et chaque année par la suite un rapport sur ses exportations de matériel militaire. Le Canada espère que la situation actuelle dans le Golfe persique incitera les pays fournisseurs et les pays destinataires à réexaminer leurs politiques d'exportation et d'importation d'armes et à mettre un frein à la multiplication des armes.

Inspection d'essai canado-néerlandais

Au cours de l'été 1990, les représentants des Affaires extérieures et de la Défense nationale ont entrepris des pourparlers avec les Pays-Bas dans le but de procéder à des inspections d'essai liées aux armes chimiques et aux forces conventionnelles en Europe (FCE). L'idée était de mettre au point de nouvelles techniques et de nouvelles méthodes. Les parties en présence ont conclu une entente selon laquelle le Canada se chargerait d'une inspection d'essai des armes chimiques à la base des Forces canadiennes, à Lahr, en Allemagne, du 25 au 28 novembre 1990. C'est le commandant des Forces canadiennes en Europe qui fut officiellement chargé, à la mi-octobre 1990, de veiller au bon déroulement de l'inspection.

Le protocole utilisé pour l'inspection s'appuie sur la version actuelle du projet de Convention sur les armes chimiques qui fait l'objet actuellement de négociations à la Conférence sur le désarmement, à Genève; il a pour but de mettre à l'essai la méthode d'inspection par mise en demeure; de déterminer si des renseignements délicats pourraient être divulgués en cours d'inspection; d'acquérir de l'expérience dans la planification, la conduite et l'accueil des inspections par mise en demeure.

Y ont participé, outre le personnel et les unités de la base de Lahr, deux arbitres (un Canadien et un Hollandais), 15 inspecteurs et leurs assistants (quatre Canadiens et onze Hollandais), un observateur hollandais et deux Allemands à titre d'observateurs invités. L'équipe d'inspection est arrivée à Lahr à bord d'un avion hollandais le 25 novembre et, bien qu'elle fût, dès son arrivée, présentée à son équipe d'escorte et que son matériel fût inspecté sur place, elle ne commença, en fait, son inspection que le matin du 26 novembre. L'inspection s'est terminée à 8 h 30 du matin le 28 novembre, puis suivirent, dans l'ordre, le rapport, la douche, le repas.

Les deux parties ont jugé, au lendemain de l'opération, que le tout s'était fort bien déroulé. Les membres de l'équipe d'inspection et les observateurs ont rempli, de façon professionnelle, toutes les fonctions et tous les rôles qui leur avaient été assignés. Leur excellente connaissance du protocole d'inspection et la façon dont ils se sont acquittés de leurs responsabilités ont facilité de beaucoup la tâche des agents d'escorte. Les deux arbitres ont prodigué leurs conseils au besoin et ont veillé à ce que tous les participants s'en tiennent à leurs rôles respectifs; ils ont ainsi contribué, dans une large mesure, au succès de l'inspection. On est en train de se préparer pour une inspection d'essai des forces conventionnelles en Europe, qui aura lieu aux Pays-Bas.



Des inspecteurs canadiens et néerlandais vérifient des données.